



— TERRE D'AVENIRS —

Le Président

Monsieur Abdel Kader GUERZA
Sous-préfet de Palaiseau
SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
Avenue du Général de Gaulle
91125 Palaiseau cedex

Évry-Courcouronnes, le 05 SEP. 2019

Monsieur le Sous-préfet,

Le Département projette la construction d'un carrefour sur la RN 20, dit carrefour de la route de Chasse, sur le territoire des communes de Ballainvilliers et Saulx-les-Chartreux en Essonne.

Il s'agit plus précisément d'aménager un carrefour à feux sur la RN 20 qui permettra tous les échanges et de créer une voie nouvelle reliant la rue de la Tuilerie à l'Est de la RN 20, et la route de Montlhéry / rue de Lunezy à l'Ouest de la RN 20.

Le Département a prévu la création d'un corridor écologique afin de compenser les habitats détruits pour la faune (oiseaux, insectes, reptiles, mammifères) dans le cadre de ce projet mais également pour reconstituer des continuités écologiques inscrites au schéma régional de cohérence écologique (SRCE) – trame verte et bleue – ainsi qu'au schéma de la communauté d'agglomération.

Toutefois, afin de limiter l'impact du projet sur l'espace agricole, en particulier sur l'activité de culture de tomates de plein champ, le projet a été modifié en reportant la partie du corridor écologique située entre la rue de la Tuilerie et la RN 20, à l'ouest de la voie nouvelle. Ainsi, le bassin de stockage sera intégré à ce corridor et le passage à faune sous la RN 20 sera déplacé au sud du carrefour.

De ce fait, l'impact foncier sur l'exploitation agricole sera limité à la seule emprise nécessaire à l'aménagement du carrefour et ses dépendances. De même, la partie d'emplacement réservé qui n'est pas nécessaire au projet sur la commune de Saulx-les-Chartreux (chemin rural de Lunezy) a été supprimée.

Les évolutions décrites ci-dessus sont de nature à répondre à l'avis défavorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers qui s'est réunie le 12 avril 2019 (voir document joint en annexe).

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil départemental

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77

P.J. : 1 dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
1 dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme pour Ballainvilliers
et Saulx-les-Chartreux
1 dossier d'enquête parcellaire
1 CD

Par ailleurs, je vous informe que le bassin de stockage des eaux pluviales assurera plusieurs fonctions : la rétention, le traitement et la régulation des eaux avant leur rejet dans le milieu naturel. Il recueillera les eaux de ruissellement de la plateforme routière et sera dimensionné pour une pluie d'occurrence décennale avec un débit de fuite régulé à 1,2l/s/ha de surface collectée.

Enfin, les voies nouvelles sont dimensionnées pour assurer la circulation des engins agricoles.

Ainsi, le projet qui fait l'objet du présent envoi a été optimisé.

Dès lors, conformément au Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.1 et L.110-1, et au Code de l'urbanisme, notamment l'article L.153-54, je vous sollicite pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ballainvilliers et Saulx-les-Chartreux ainsi que l'enquête parcellaire.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le dossier d'enquêtes conjointes correspondant à ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Rac : -



François DUROVRAY